

Principaux éléments à prendre en considération lors de la planification de la retraite

Les Canadiens ont toujours compté sur les régimes de retraite parrainés par l'employeur, les prestations gouvernementales et leurs propres actifs, y compris la hausse de la valeur des biens immobiliers, pour couvrir leurs besoins financiers à la retraite. Mais à mesure que la situation économique et le contexte de la retraite évoluent, les Canadiens devraient tenir compte des points suivants lorsqu'ils se préparent à prendre leur retraite.



Commencer par dresser un plan

Une excellente façon de savoir si vous êtes sur la bonne voie consiste à faire une projection de retraite. Elle tient compte de vos actifs réservés à la retraite et concilie toutes vos sources de revenus et vos liquidités projetées avec vos dépenses en ce qui a trait au mode de vie et l'impôt sur le revenu projetés que vous paierez chaque année pendant la retraite. Que pouvez-vous apprendre d'une projection de retraite?

- Une série d'excédents de liquidités indique que vous atteindrez, voir dépasserez, les objectifs prévus.
- Une série de déficits de liquidités indique qu'il faut agir. Vous devrez peut-être modifier vos objectifs en ce qui a trait au mode de vie à la retraite ou reporter votre date de retraite prévue. Dans ce cas, une projection de retraite suggérera des objectifs d'épargne supplémentaires pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Conseils pratiques :

- Obtenez des renseignements à jour sur tous vos actifs, en particulier vos comptes de retraite et vos sources de revenus et de liquidités. Les renseignements désuets produiront des résultats inexacts.
- Demandez un état des cotisations au RPC à partir de Mon dossier Service Canada qui montre l'historique de toutes vos cotisations et vos prestations de retraite du RPC prévues à l'âge de 65 ans. Si vous avez cotisé au Régime de rentes du Québec, communiquez avec Retraite Québec pour obtenir un relevé semblable.
- Si vous participez à un régime de retraite parrainé par un employeur, demandez un relevé à jour à votre administrateur de régime. Avant de prendre votre retraite, familiarisez-vous avec les options que procure votre régime de retraite.
- Les contribuables américains devraient inclure tout compte ou avantage de retraite qu'ils détiennent aux États-Unis. Ouvrez une session dans votre compte de sécurité sociale à l'adresse <https://www.ssa.gov/myaccount/> pour obtenir une estimation de vos futures prestations de retraite et autres prestations de sécurité sociale.



Examiner vos dépenses

Alors que vous vous préparez à quitter le marché du travail et à vivre grâce à vos actifs et vos revenus de retraite, il est important de bien comprendre vos habitudes de dépenses. Examinez les dépenses quotidiennes comme la nourriture (épicerie, restaurants), les vêtements et le logement (loyer, impôts fonciers, services publics, assurance), ainsi que les dépenses discrétionnaires comme les vacances, les adhésions à des clubs et les passe-temps.

Conseils pratiques :

- Équilibrez votre carnet de chèques et rapprochez vos dépenses portées à une carte de crédit pour une année. Envisagez d'utiliser des logiciels de gestion des liquidités comme Mint, YNAB (You Need A Budget) ou Quicken pour suivre et calculer vos dépenses en ce qui a trait à votre mode de vie. L'établissement d'un budget peut révéler des habitudes de dépenses intéressantes!



Comprendre comment votre revenu de retraite sera imposé

Un objectif important de la planification de la retraite consiste à réduire votre facture fiscale. Pour ce faire, planifiez le **moment** et le **montant** optimaux des liquidités et des revenus que vous recevrez de vos actifs. Par exemple, vous pouvez choisir de recevoir des prestations réduites de retraite du Régime de pensions du Canada dès l'âge de 60 ans ou des prestations bonifiées jusqu'à 70 ans. Le montant que vous choisissez de recevoir pour compléter vos autres sources de revenus aura une incidence sur votre profil fiscal global.



Planifier votre stratégie d'entreprise

En 2021, les petites entreprises représentaient 98,1 % de toutes les entreprises comptant des employés au Canada¹. De nombreux Canadiens économisent des actifs au sein de leur entreprise ou comptent sur la vente de celle-ci pour assurer leur retraite. Toutefois, l'intégration de ces actifs dans un portrait d'ensemble de la retraite ajoute à la complexité. Un plan patrimonial peut cerner des possibilités de réduire ou de reporter l'impôt, comme l'accès à l'exonération cumulative de gains en capital sur la vente d'actions admissibles, le positionnement des actifs de placement de façon à générer uniquement les flux de trésorerie nécessaires et le choix du moment des paiements de dividendes pour éviter l'impôt de récupération de la Sécurité de la vieillesse (SV).



Tenir compte du coût (potentiel) des soins de longue durée

Selon un rapport de 2018 de Statistique Canada, près du quart des aînés canadiens sont des fournisseurs de soins. Si votre santé se détériore, vous aurez peut-être besoin d'aide pour effectuer des activités quotidiennes de base comme faire votre toilette et vous nourrir. Le financement gouvernemental pour les soins de longue durée est limité, et il peut être difficile de s'y retrouver parmi les programmes. Vous pouvez économiser de l'argent si un être cher est disposé à fournir des soins et en est capable. Autrement, les Canadiens doivent assumer la totalité des coûts des soins de longue durée, qui peuvent comprendre une infirmière à temps partiel, des services de réadaptation ou des soins privés en tout temps.



Protéger votre patrimoine

Votre décès ou invalidité prématuré (ou celui de votre conjoint) pourrait avoir une incidence négative sur la sécurité financière de votre famille, forçant vos proches à puiser dans leur épargne retraite pour payer des dépenses quotidiennes et des factures pour soins médicaux plus tôt que prévu. Envisagez de souscrire une assurance vie pour couvrir vos dettes ou la perte de votre revenu, ou une assurance invalidité pour protéger votre capacité à gagner votre vie. Est-ce que vos proches seraient en sécurité financière si vous ou votre conjoint décédiez ou deveniez invalide de façon permanente aujourd'hui?

Il n'est jamais trop tôt pour commencer

Il peut être très avantageux de vous familiariser avec vos options à la retraite et de la planifier. Communiquez avec votre conseiller de Wellington-Altus pour obtenir une projection de retraite ou concevoir un plan patrimonial plus complet et déterminer les prochaines étapes de la planification de votre retraite.

Faits importants sur la retraite

- **18 %** de la population canadienne est **âgée de 65 ans et plus**, un chiffre qui devrait augmenter à **22 % d'ici 2068**.
- Les Canadiens ont versé **50 milliards de dollars dans des REER** en 2020, soit 13 % de plus que l'année précédente.
- « Manquer d'argent avant de mourir » et « Ne pas pouvoir payer les soins de longue durée » sont les **principales préoccupations financières** des Canadiens, selon PF Canada.

Risques associés au vieillissement

- **Les chutes sont responsables de 87 %** des hospitalisations liées à une blessure chez les aînés canadiens, 95 % de toutes les fractures de la hanche et de coûts de plus **5 milliards de dollars** par année.
- **6,7 %** des personnes âgées de 65 ans et plus **vivaient avec la démence** en 2016-2017.
- Environ **7,5 %** des aînés ont **subi des mauvais traitements**.

Sources : Statistique Canada et Santé Canada

Les renseignements contenus aux présentes sont fournis à titre informatif seulement. Ces renseignements ne sont pas des conseils financiers, juridiques ou fiscaux ni des conseils en placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité doivent être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. La Financière Wellington-Altus inc. (« Wellington-Altus ») est la société mère de Wellington-Altus Gestion Privée (« WAGP »), de Wellington-Altus Conseil Privé (« WACP »), d'Assurance Wellington-Altus inc. et de Wellington-Altus É.-U. Wellington-Altus ne garantit pas l'exactitude ni l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. WAGP est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. ©Wellington-Altus Gestion Privée inc., Wellington-Altus Conseil Privé inc., Assurance Wellington-Altus inc. et Wellington-Altus É.-U. 2023 TOUS DROITS RÉSERVÉS. NE PAS UTILISER NI REPRODUIRE SANS AUTORISATION. www.wellington-altus.ca/fr/